



Autorisation de droit à l'image

Le présent document a pour objet de déterminer les conditions dans lesquels le Participant autorise la Chaire « Résilience et LeaderShip » de fixer et reproduire son image aux lieux et dates ci-dessous à des fins de communication institutionnelle :

Objet : 4^{ème} édition de la Journée Scientifique organisée par la Chaire « Résilience et LeaderShip »

Lieu : Angers, France

Date : le 11 mai 2023

1. Le participant autorise la Chaire « Résilience et LeaderShip » et les parties associées (UBO, LEGO, l'Université de Rennes1, Crem, la Banque Française Mutualiste, Naxicap Partners et l'Université d'Angers) à reproduire, diffuser, publier et utiliser les photographies, vidéos et captations numériques prises lors de ses présences et participations aux événements et activités liées à la 4^{ème} édition de la Journée Scientifique aux lieux et dates susmentionnés.
2. La présente autorisation de droit à l'image est consentie par le Participant à titre gratuit pour tout support de communication non commerciale (papier, télédiffusée, internet et réseaux sociaux) pour une exploitation dans le monde entier et sans limitation dans le temps à compter de la date de signature du présent document. Elle ne pourra en aucun cas être utilisée à d'autres fins que la communication et la promotion liée à la 4^{ème} édition de la Journée Scientifique
3. Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation de l'image totale ou partielle du Participant dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée du Participant.
4. Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le droit français sera seul applicable.

